

Mme l’Inspectrice d’Académie,

M. le Préfet,

M. le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les campagnes présidentielles se suivent et se ressemblent. L'École, prise en otage, est un enjeu rituel de clivage et d'affrontement idéologiques.

Le diagnostic des forces et faiblesses de notre système éducatif est pourtant largement connu. Il emmène très haut les meilleurs élèves, ne réussit toujours pas à faire progresser les plus fragiles et renforce les inégalités sociales. Pourtant certains continuent d’esquiver la problématique de fond, et ressortent des tiroirs des artifices démagogiques et datés comme la blouse, le salut au drapeau ou encore le récit national...

Ainsi, depuis des décennies, notre système éducatif est-il soumis à de redoutables effets yoyo pédagogiques et budgétaires.

Là où il faudrait construire sur la durée, se donner le temps d’observer et de mesurer, on fait, on défait au gré des alternances politiques ou des humeurs ministérielles.

Le temps de l’éducation et des apprentissages pour agir dans un monde de plus en plus complexe est incompatible avec un calendrier politique où l'immédiateté et l'anecdotique priment sur la durée et le contenu.

L’Éducation est un bien commun qui nécessite engagement et stabilité. Il est temps que ceux qui aspirent à gouverner notre pays, non seulement s’appuient enfin sur le diagnostic partagé, mais inscrivent les évolutions nécessaires dans le temps long.

Concernant la carte scolaire, l’UNSA-éducation accueille favorablement une dotation positive pour notre département (+ 53 postes) alors que le nombre d’élèves prévus pour la rentrée prochaine est à la baisse (- 276 élèves).

Concernant la répartition de ces moyens nouveaux, nous aurions souhaité une plus grande transparence quant aux choix d’implantation des 12 postes du dispositif *Plus de maîtres que de classes*. Comment ont été choisies les écoles bénéficiaires ? Un cadrage a-t-il été retenu ? Y a-t-il eu, en amont, un certain nombre d’écoles préemptées ? S’est-on appuyé sur des demandes émanant des directrices et des directeurs d’écoles ? Ou bien s’est-on simplement contenté de distribuer les postes aux seules écoles de REP et REP+ qui n’en disposaient pas encore ? N’y avait-il vraiment aucune autre école, en dehors de Mulhouse et Colmar, qui aurait pu s’en voir dotée ? Cette absence totale d’explications nous laisse perplexes.

Sur les documents de travail qui nous ont été transmis, nous constatons, comme les années précédentes d’ailleurs, que vous faites à nouveau le choix d’octroyer un supplément de décharges à certains directeurs pour des motifs fort discutables. Nos collègues, dont l’école se trouvait encore il y a peu en situation particulière, n’auraient-ils pas pu, tout aussi légitimement, en bénéficier ?

Puisque le Ministère utilise depuis plusieurs années un critère de répartition "social" pour l'attribution des moyens, nous souhaitons qu'une réflexion s'engage au niveau départemental pour que cet aspect "social" soit pris en compte et aille au-delà du critère «éducation prioritaire».

Venons-en à présent aux ouvertures et surtout aux très nombreuses fermetures de classes envisagées dans les documents de travail. Nous avons bien intégré que le processus de carte scolaire s’étale sur une période longue qui nous conduira jusqu’au lendemain de la rentrée 2017. A ce jour, nous constatons un nombre de fermetures de classes supérieur de près d’une trentaine d’ETP à celui des ouvertures. Ce sont des fermetures de classes, explicable par des effectifs en-dessous des seuils, pudiquement nommés « repères », mais ce sont aussi, malheureusement, des fermetures d’écoles, dans des communes très rurales, isolées pour la plupart. Vous affirmez, par ces décisions brutales, provoquer une sorte d’électrochoc censé faire réagir certains maires peu enclins, jusqu’à présent, à prendre à bras le corps la baisse continuelle des effectifs scolaires de leur commune. Ces décisions de fermeture, qui ne tiennent absolument pas compte des repères mentionnés plus haut, auront-elles l’effet escompté, à savoir, la concrétisation de structures intercommunales ? C’est à souhaiter. Dans l’immédiat, nous dénonçons ces méthodes au forceps qui pénalisent immédiatement et avant tout nos collègues, les familles et bien entendu les élèves.

Enfin, il est important d’évoquer ici le sort réservé aux SEGPA. Au-delà du discours convenu sur l’impérieuse nécessité de prioriser les élèves les plus fragiles, ces structures sont traitées comme des variables d’ajustement pour l’attribution des dotations horaires. En effet, les classes de SEGPA ne se verront pas dotées à la rentrée 2017 des trois heures supplémentaires par division normalement octroyées dans le cadre de la réforme du collège pour le dédoublement des classes en enseignement général et l’accompagnement pédagogique.

Considérer que les élèves de SEGPA n’ont pas droit à ces heures parce qu’ils bénéficient d’un dédoublement des groupes en enseignement professionnel relève de la mystification. Les groupes restreints en atelier existent depuis plusieurs décennies et répondent à des impératifs pédagogiques et de capacité d’accueil des structures.

 « l’élève de SEGPA, un collégien comme les autres » : est-ce un slogan vide de sens ? L’Unsa-éducation compte sur vous pour corriger cette injustice.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de la SEGPA de Soultz. Elle devrait fermer et être rapatriée à Guebwiller à la rentrée prochaine. Or, à six mois de l’échéance, aucune confirmation officielle n’est arrivée. Un déménagement de cette ampleur pose de nombreuses questions qui ne doivent pas être traitées dans l’urgence.